

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque RENAULT	16 TS - R 1154 moteur 807 - 06	Fiche d'homologation n° CH 0676 43
--	-------------------	-----------------------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "RENAULT 16 TS" et "Automatic" à l'arrière du véhicule  
"R 1154" sur plaquette du constructeur à l'avant, à droite dans  
compartiment du moteur et en préfixe du No de châssis

Numéro du châssis frappé à gauche sur plancher du coffre à côté du réservoir à essence  
Signe d'identification du moteur frappé "807-06" à dr. à l'AV s. bloc-moteur, au-dessus du démarreur, pl. riv.  
Constructeur RENAULT, Billancourt (F) Importateur RENAULT (SUISSE) SA., Regensdorf

CHASSIS	Nombre d'essieux 2	Nombre de roues 4	Entraînement avant	MOTEUR	Genre en ligne	Temps 4
Direction	gauche ou droite		Assistance	Marque	RENAULT	Carbur. B
Frein de service	hydr. 2-circ., à l'AV=disques, à l'AR=exp.int.+)			Type	807 - 06 *	
Frein auxiliaire	)méc. à câbles, exp.int. [assist. dépr.			Position	avant	Nombre cyl. 4
Frein stationn.	)sur roues AR		[reg. puissance s.r. AR	Alésage	77	Course 84
Transmission	automatique		Nombre vit. 3	Cylindr.	1565 cm <sup>3</sup>	CV-Impôt 7,96
Blocage differ.		Crochet rem.	Vitesse max. 157 km/h	CV-puiss.	83 (DIN) à 5500	t/m
				Refroidissement	eau	

CARROSSERIE	Forme	Limousine	Nombre portes 4	Bruit	81 dB (A) à 5500	t/m
			Toit ouvert sur demande	Amortissement bruit	3 pots **)	
Nombre de places :	Total 5	AV 2	milieu			
			AR 3			
			Places debout			

DIMENSIONS	Vote	AV 1342	AR 1292
	Diam. braquage	G 10,1	DR 9,35
Empattement	à g.=2717/dr.=2650		
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	4237		
Largeur	1628		
Hauteur	1450		
Porte à faux	AV	708	
	AR	846 moy.	
	lat.		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	625		455	1080
Charge utile	125		225	350
Total	750		680	1430
Garantie fabr.				1480
Dimens. pneus	155 SR 14 ou 155 x 355			
Charge p. essieu	780 (1,9)		780 (1,9)	
Poids maxi	de l'ensemble			
	remorquable			2305++ kg
+ +) avec remorque, radiateur d'huile pour convertisseur obligatoire				

**EQUIPEMENT** §) Equipement électrique 12 v  
 Feux de route 2/CR (E) §) Avertisseur optique oui  
 Feux de croisement 2/CR (E) Feux de position 2/ A (E)  
 Feux de gabarit \_\_\_\_\_ Feux de brouillard \_\_\_\_\_  
 Avertisseur 1/MIXO TPAR 443-445 2-t. Niv. sonore 103(dB/A)  
 Essuie-glace 2/électrique Lave-glace oui  
 Feux arrières 2/RS-1 (E) Catadioptrés 2/ I (E)  
 Feux stop 2/RS-1 (E) Feux de recul 2  
 Eclair. plaque contr. 1/au centre Plaque forme haute/oblongue \_\_\_\_\_  
 Rétroviseur 1/intér. + 1/extér. Indic. vitesse km/h  
 Indic. direction oblig. 4/ selon schéma II  
 AV 2/ 1 (E) latér. \_\_\_\_\_ AR 2/ 2a (E)  
 Disp. antivol: blocage de la direction  
 Déparasitage: D Mesure du CO: 3,0 %

**INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION**

Genre du véhicule Voiture de tourisme  
 Marque & type RENAULT, 16 TS - R 1154  
 Homologation n° CH 0676 43  
 Forme de la carr. Limousine  
 Places ass. : Total 5 ( 2 avant)  
 Poids à vide 1080 Carburant B  
 CV 7,96  
 Charge utile \_\_\_\_\_ Cylindrée 1565 cm<sup>3</sup>  
 Poids total 1480 Poids de l'ensemble \_\_\_\_\_

**REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS:** No de châssis du vhc. homologué = R 1154 - 7 075 501

\*) A partir du No de châssis 7 075 501 = moteur dépollué selon Règlement 15 ECE.

Plaquette collée dans compartiment du moteur

\*\* ) Atténuation du bruit: Ce type de véhicule peut aussi, après- coup, être équipé du dispositif d'échappement "SALKA" à 3 pots "SALKA 24,25,26," expertisé le 19.8.1970

+ ) Frein de service à 2-circuits:

Lampe-témoin à droite sur tableau; par différence de pression.

++) Poids max, sur l'attelage = 75 kg

§) Equipement : 2/HR (E) incorporés dans "CR (E)" avec commutateur séparé

Avertisseur : Variante= SEIMA, TPAR 591 - 593 ou 402-425 / 403-426

Jantes : seules admises par le constructeur: DUNLOP 5Jx14 en alliage léger

Paris, 6.6.1973

Voiture de tourisme

RENAULT

16 TS - R 1154  
moteur 807 - 06

CH 0676 43

FICHE COMPLÉMENTAIRE I.

Complément du 11.6.74 - AS

Nouveau poids de l'ensemble 2475 kg, un refroidissement à huile étant exigé sur les véhicules circulant avec remorque et étant équipés d'une transmission automatique.

Remplace fiche complémentaire du 11.6.74

Adjonction

(30.8.74)